

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3397

présenté par

M. Raux, M. Corbière, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky,
Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain,
M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave,
Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoès, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne,
M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas,
Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	176 000 000	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	176 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	176 000 000	176 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Écologiste et Social vise à compenser pour les universités et les étudiant·es la suppression de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), telle qu'adoptée lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances pour 2025.

Le produit de la CVEC devrait atteindre 176,2 millions d'euros en 2025 en faveur des établissements d'enseignement supérieur et à destination du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Pour assurer la continuité et le développement des activités financées par cette contribution, c'est bien à l'État et non aux étudiant·es, de les financer.

Pour assurer la recevabilité financière du présent amendement, il est proposé :

- Une augmentation de 176 000 000 €, en AE et en CP, du programme n° 231 « Vie étudiante », à destination de l'action 01 « Aides directes » à hauteur de 88 000 000 € et de l'action 03 « Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives » à hauteur de 88 000 000 € ;
- Une diminution de 176 000 000 €, en AE et en CP, de l'action 04 « Maîtrise de l'accès à l'espace » du programme n° 193 « Recherche spatiale ».

Il est précisé qu'il n'est pas souhaité de baisser les crédits de ce programme. C'est pourquoi le Gouvernement est appelé à lever ce gage.